



APPEL À SOUMISSION D'ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Groupe indépendant d'experts de la redevabilité créé par le Secrétaire général de l'ONU (IAP) :

RAPPORT 2019 SUR LA REDEVABILITÉ AU SUJET DE LA SANTÉ DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LES SITUATIONS D'URGENCE HUMANITAIRE

Date limite d'envoi des contributions : 11 février 2019

Le Groupe indépendant d'experts de la redevabilité créé par le Secrétaire général de l'ONU (IAP) pour l'initiative Chaque femme, chaque enfant vous invite à lui soumettre vos observations et vos contributions pour établir son rapport de 2019 sur la redevabilité au sujet de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent dans les situations d'urgence humanitaire. Il s'agira de notre quatrième rapport, après celui de 2018 sur la redevabilité du **secteur privé**, celui de 2017 sur la redevabilité au sujet des **adolescents**, et le tout **premier** publié en 2016. Veuillez envoyer vos contributions à l'adresse **info@iapewec.org**.

À propos de l'IAP : Le Groupe indépendant d'experts de la redevabilité est chargé par le Secrétaire général de l'ONU de présenter une analyse indépendante et un point de la mise en œuvre de la **Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)** (la « Stratégie mondiale ») dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Dans la structure de la Stratégie mondiale, l'IAP est le seul dispositif entièrement indépendant qui soit exclusivement consacré à la responsabilisation. Ses recommandations s'adressent à différentes parties prenantes : gouvernements, parlements, institutions de protection des droits de l'homme, système des Nations Unies, partenaires de la coopération pour le développement, secteur privé, société civile et milieux universitaires.

Champ couvert par le rapport : La santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les situations d'urgence humanitaire, et plus généralement leurs droits et leur bien-être dans ce contexte, y compris les questions d'égalité des sexes et d'éducation. Le rapport devrait traiter de la situation des migrants et des réfugiés et accorder une attention particulière aux crises prolongées dans les zones touchées par des conflits (les catastrophes naturelles sont exclues). L'IAP s'attachera à évaluer les points forts et les points faibles en appliquant son cadre conceptuel à tout le cycle de redevabilité qui fait se succéder *suivi, analyse, action et redressement*, selon une démarche axée sur le respect des droits, le genre et l'équité.

Questions destinées à vous orienter

- Quels sont les principaux cadres stratégiques définis et engagements pris dans les traités et les accords internationaux pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent dans les situations d'urgence humanitaire, et dans quelle mesure les dispositifs existants demandent-ils des comptes aux acteurs sur la réalisation de ces engagements ? Prenez en considération les processus et les dispositifs de suivi et de redevabilité aux niveaux mondial, régional, national et communautaire.

- Quelles sont les principales lacunes en matière de redevabilité dans l'action menée pour répondre aux besoins sanitaires des femmes, des enfants et des adolescents et pour protéger leurs droits à cet égard ? Qui l'action humanitaire laisse-t-elle de côté ? Quels groupes de femmes, d'enfants et d'adolescents en particulier ? Qui sont les principaux acteurs qui manquent à leurs obligations et à leurs engagements ? Pourquoi, à quels égards et que peut-on faire pour combler ces lacunes et résoudre les problèmes ?
- Dans quels domaines de la santé sexuelle et reproductive, de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent fait-on des progrès ? Quels sont les problèmes de santé, de nutrition et d'égalité des sexes délaissés ? Agit-on sur les déterminants sociaux de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ?
- Les migrants (avec ou sans papiers), les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont-ils inclus dans les systèmes nationaux de couverture sanitaire universelle ? Ont-ils accès aux soins de santé dans des conditions équitables ? Quels sont les meilleurs exemples de leadership politique, de politiques inclusives et de cadres de suivi et de redevabilité à ce sujet ? Quelles sont les politiques de santé et les modalités de prestation de services discriminatoires qui les empêchent d'accéder aux services de santé essentiels ?
- Que recommandez-vous pour remédier aux insuffisances sur les plans stratégique, institutionnel, budgétaire et structurel ? De quelles solutions prometteuses ou éprouvées en matière de redevabilité peut-on s'inspirer pour combler les lacunes et résoudre les problèmes dans le but d'améliorer la santé et le bien-être de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ? Quels sont les processus ou les dispositifs participatifs efficaces pour analyser et réformer l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, afin que ces groupes participent activement à la prise de décisions ?

Faites-nous part de vos recommandations sur les moyens de mieux définir les *responsabilités – qui est responsable, pour qui et comment* – pour tenir les promesses vis-à-vis des femmes, des enfants et des adolescents sur le plan *des droits, des résultats et des ressources*.

Comment soumettre vos contributions :

Les contributions doivent être brèves (de 2 à 5 pages environ), elles doivent indiquer et synthétiser les points et les conclusions essentiels et être accompagnées d'une documentation supplémentaire et des éléments d'appréciation disponibles, tels que des exemples de pratiques prometteuses, des études de cas, des rapports récents, des analyses de données et des résultats d'évaluation. Elles doivent être rédigées en anglais. NOTE : Les contributions doivent porter sur les questions de redevabilité et non décrire les programmes.